

# Guide mobilité sortante

## 2021 – 2022



# Sommaire

- 4 . Introduction
- 4 . Les étudiants éligibles aux différentes bourses de mobilité
- 5 . Les périodes de mobilité
- 5 . Liste des écoles partenaires
- 5 . La commission
- 6 . Préparation du dossier et de l'entretien
- 7 . Les programmes d'échanges
  - Erasmus+
  - PEE
  - Echanges hors programme
- 8 . Les bourses
  - Erasmus+
  - Bourse régionale de mobilité internationale
  - Ofaj
  - Les bourses du Ministère de la Culture
  - Autorisation de cumul des bourses
- 10 . La procédure après l'acceptation du dossier

# Introduction

Ce document contient les principales informations liées aux mobilités internationales de l'Ensba Lyon. Il est à destination des étudiants de l'école afin de préparer au mieux leur séjour d'échanges ou de stage long à l'international.

Concernant les stages à l'international, vous trouverez des informations complémentaires sur le site Internet de l'école:

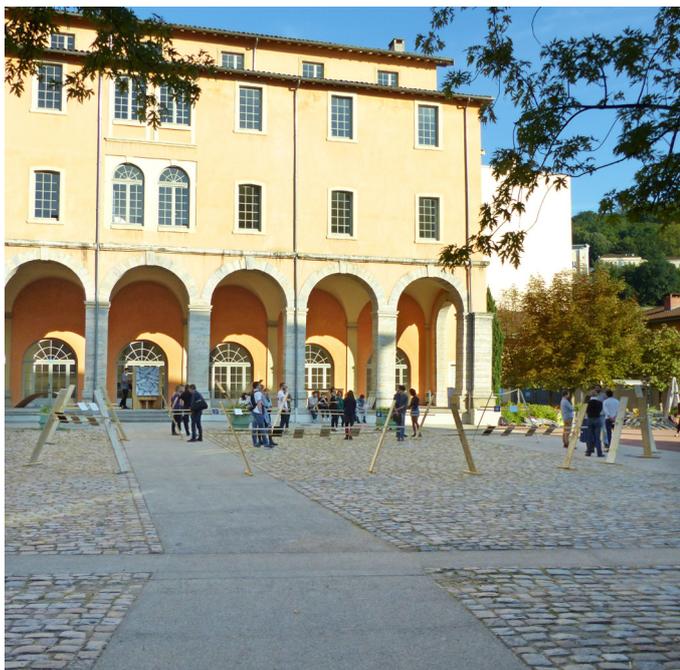
[https://www.ensba-lyon.fr/intranet\\_stages-a-l-etranger](https://www.ensba-lyon.fr/intranet_stages-a-l-etranger)

Vous trouverez dans ce document la liste des établissements partenaires, les explications nécessaires à la préparation de votre projet, le détail des bourses et des conseils pratiques. N'hésitez pas à consulter également, le site Internet de l'école pour prendre connaissance des mises à jour:

[https://www.ensba-lyon.fr/page\\_echange](https://www.ensba-lyon.fr/page_echange)

et plus spécifiquement, la rubrique dédiée à la mobilité sortante:

[https://www.ensba-lyon.fr/intranet\\_mobilite-sortante](https://www.ensba-lyon.fr/intranet_mobilite-sortante)



# Les étudiants éligibles aux différentes bourses de mobilité

## Les étudiants de DNA3

Les étudiants de DNA3 et DNA2 peuvent solliciter une bourse mobilité internationale de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour tout stage à l'international dont la durée est au moins égal à 4 semaines.

Si le quota attribué à l'Ensba Lyon le permet, des bourses supplémentaires régionales peuvent être attribuées aux étudiants de DNA3 et DNA2.

L'accès aux bourses Erasmus+ «stage» est également ouvert aux étudiants de DNA3 et DNA2 à la condition que le stage se déroule dans les pays éligibles Erasmus+ et à la condition que la durée du stage soit au moins égal à 2 mois.

Une commission composée de la Directrice des études, de la personne en charge des échanges internationaux et du professeur coordinateur de l'option se réunit chaque année pour sélectionner les étudiants bénéficiaires de ces bourses de mobilité.

Les étudiants doivent, en amont de la commission, déposer en ligne un dossier comprenant une lettre de motivation, un C.V et un portfolio artistique. Les modalités de dépôt seront envoyées par mail.

La commission se réunit généralement au mois d'avril et les résultats sont annoncés, par mail aux étudiants, dans les meilleurs délais.

Les étudiants doivent présenter leur motivation à la commission et motiver leur demande de mobilité durant un entretien de 15 minutes. Pour les demandes de stage, les étudiants doivent présenter une correspondance avec le tuteur de stage présentant un avis positif d'accueil ainsi que les dates précises de stage conformément au règlement des études et aux périodes de stages obligatoires.

**Une réunion d'information est programmée chaque année, au printemps.**

## Les étudiants de DNSEP

Le séjour «long» à l'étranger est un temps fort de la 4<sup>e</sup> année.

Il s'agit d'un temps de travail et doit être considéré comme un projet pédagogique et artistique. Par conséquent il doit être soigneusement préparé à l'avance.

Le séjour à l'étranger n'est pas obligatoire mais très vivement recommandé.

## Liste des écoles partenaires

L'Ensba Lyon attache une grande importance au choix de ses établissements partenaires en adéquation avec la politique internationale de l'établissement. Le service des échanges internationaux veille à renouveler les accords bilatéraux selon les exigences pédagogiques des enseignements et à développer de nouveaux partenariats, au bénéfice des étudiants et en accord avec les enseignants et la Direction de l'Ensba Lyon.

Les professeurs coordinateurs peuvent proposer de nouveaux partenariats et sont invités à visiter les établissements et à correspondre avec les enseignants des différentes écoles partenaires ou futures partenaires. Chaque demande sera soumise à l'avis de la Direction de l'école et mise en place par le Bureau des échanges internationaux.

## Les périodes de mobilité

L'Ensba autorise les étudiants à effectuer un semestre d'échange ou de stage à l'étranger.

Depuis 2020-2021, les étudiants de DNSEP Art sont autorisés à partir au 1<sup>er</sup> ou au second semestre de l'année universitaire, de début octobre au plus tôt, sauf exception des établissements universitaires partenaires.

Les étudiants de DNSEP design (mention espace et mention graphique) partent au second semestre (de mi-février à fin juin au plus tard).

**La mobilité internationale durant une année universitaire reste exceptionnelle et doit être motivée lors de la commission. Les demandes tardives ne pourront pas être acceptées. L'Ensba Lyon soutient la mobilité du plus grand nombre de ces étudiants et souhaite que chaque étudiant puisse disposer d'au moins une bourse durant sa mobilité, sans discrimination.**

## La commission

Chaque année, l'Ensba Lyon organise une commission afin de sélectionner les étudiants autorisés à partir en mobilité « études » ou « stage long », sous condition de passage en année 4.

Cette commission est constituée de la Directrice des études de l'Ensba Lyon, de la personne en charge du Bureau des échanges internationaux et des stages, du professeur et/ou coordinateur de l'année 3.

Votre dossier est évalué selon les critères suivants : sa pertinence, sa rédaction, sa documentation, sa bonne présentation et votre niveau de langue.

Les résultats de la commission sont envoyés par mail.

# Les demandes de mobilité : préparation du dossier et de l'entretien

Une réunion d'information est organisée annuellement en début d'année civile pour présenter les différentes possibilités aux étudiants de 3<sup>e</sup> année en vue d'une mobilité internationale pour l'année suivante.

Les étudiants désireux de partir en mobilité doivent obligatoirement choisir deux établissements d'accueil (choix 1 et choix 2) et les mentionner lors du dépôt des dossiers. Il est obligatoire de choisir au minimum, une destination Erasmus+ dans l'un des deux choix. Les étudiants de l'option art devront préciser le semestre choisi pour la mobilité (semestre 1 ou semestre 2).

## Le dossier doit comporter :

- un curriculum vitae en français
- une lettre d'intention à l'attention de la Commission de l'Ensba Lyon présentant les deux choix de mobilité obligatoires.
- un portfolio artistique.

**Attention aux risques d'affluences au pôle Numérique pour les sorties couleurs des portfolios.**

## Pour vous aider dans vos choix

Il est souvent très utile de prendre contact avec des étudiants de 4<sup>e</sup> ou 5<sup>e</sup> année qui sont partis en échange dans les établissements qui vous intéressent.

Vous pouvez également prendre rendez-vous avec le Bureau des échanges internationaux qui peut vous orienter.

Guide des droits des étudiants mobiles dans l'Union Européenne:

[https://www.ensba-lyon.fr/upload/document/O\\_nc3210556frc-002.pdf](https://www.ensba-lyon.fr/upload/document/O_nc3210556frc-002.pdf)

Pour les stages, il est obligatoire d'avancer vos recherches et prendre des contacts avec des entreprises et/ou institutions. Vous ne pourrez vous présenter devant la commission d'attribution des bourses seulement si vous avez été en contact avec votre future entreprise d'accueil et si celle-ci vous a délivré une attestation de principe ou correspondance.

## Des outils sont disponibles pour la recherche des stages à l'étranger :

- FRAAP: Fédération des réseaux et associations d'artistes plasticiens. Ce service gratuit est destiné aux artistes et aux étudiants (écoles d'art ou universités cursus arts plastiques). Les étudiants peuvent déposer leur demande de stages. Les artistes peuvent consulter les demandes et contacter directement les étudiants.  
<http://www.fraap.org/rubrique12.html>
- Praxis: the European project/internship market for higher Education. L'agence nationale portugaise a mis en place une coopération avec le réseau Praxis: le marché européen projet/stages pour l'enseignement supérieur:  
<http://www.praxisnetwork.eu/>  
Un des objectifs de cette coopération est de rassembler dans une plate-forme en ligne tous les stages Erasmus+ offerts aux étudiants de l'enseignement supérieur.

- Erasmusintern.org is ready!  
L'Erasmus Student Network (ESN) a mis en place, en collaboration avec la CE, la plateforme en ligne Erasmusintern.org qui permet aux étudiants de trouver leur stage et aux entreprises de trouver leurs stagiaires.  
<http://erasmusintern.org/>

- Il est important de consulter également la rubrique «stages» sur le site Internet de l'école:  
[https://www.ensba-lyon.fr/upload/document/O\\_nc3210556frc-002.pdf](https://www.ensba-lyon.fr/upload/document/O_nc3210556frc-002.pdf)

- CV au format européen:  
<http://europass.cedefop.europa.eu/fr/documents/curriculum-vitae>
- <http://decouvrirlemonde.jeunes.gouv.fr/>

Après les résultats de la commission et en fonction de votre destination, l'étudiant doit présenter au Bureau des échanges internationaux et des stages:

- une lettre de motivation en français, adressée à la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour solliciter une bourse de mobilité internationale.
- une seconde, en anglais, adressée au coordinateur Erasmus+ de l'école d'accueil que vous sollicitez (vous trouverez nom et coordonnées sur le site Internet des écoles) pour les mobilités études.
- un CV en anglais.

## Pour préparer votre entretien devant la commission

L'entretien se fait après lecture des dossiers par les coordinateurs, la Directrice des études et la personne chargée des échanges internationaux et des stages. Il est l'occasion d'entendre chaque étudiant sur son projet de départ. **L'entretien se fera, exceptionnellement en visio cette année.**

- Le cours de documentation vous aide à construire votre dossier dans sa forme comme dans son contenu. Il existe plusieurs règles de rédaction pour les lettres de motivation et les CV, il est important de les suivre, mais n'oubliez pas de travailler le contenu et évitez les lieux communs. N'hésitez pas à prendre rendez-vous avec Derek pour la préparation de votre dossier.
- Certaines destinations étant prisées et les places limitées, il est conseillé de faire plusieurs choix, et de préparer donc plusieurs lettres.
- Veillez à bien respecter les délais pour rendre votre dossier, qui devra impérativement être complet, sinon il sera refusé.

# Les programmes d'échanges

## Erasmus+



Erasmus+ Cofinancé par l'Union européenne

Le programme Erasmus+ est le programme européen pour l'enseignement supérieur. Il a été créé afin de favoriser les mobilités étudiantes et enseignantes entre les états membres. Les établissements signataires de la charte Erasmus+ bénéficient d'une subvention européenne leur permettant d'organiser et de financer en partie ces mobilités.

L'Ensba Lyon est titulaire de la charte Erasmus+ 2014-2020:

Charte Erasmus+: 2020-1-FR01-KA103-078034

La Charte Erasmus+ de l'Ensba Lyon est téléchargeable au lien suivant:

[https://www.ensba-lyon.fr/upload/document/0\\_echetemplatefr.pdf](https://www.ensba-lyon.fr/upload/document/0_echetemplatefr.pdf)

Code Erasmus+: F LYON58

Le programme Erasmus+ permet de bénéficier de bourses à la mobilité: mobilité études (SMS) et mobilité stage (SMP) pour les étudiants, mobilité d'enseignement (STA) pour les enseignants et mobilité de formation (STT) pour le personnel de l'Ensba Lyon.

Les personnes en situation de handicap se voient allouer une bourse Erasmus+ spécifique. L'Ensba Lyon peut solliciter des financements complémentaires si la demande intervient avant le début des mobilités. Les frais pour les besoins spécifiques sont pris en charge sur la base des frais réels estimés par l'Ensba Lyon après analyse des besoins avec le participant. Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous rapprocher du Bureau des échanges internationaux et des stages de l'Ensba Lyon.

L'étudiant reste inscrit à l'Ensba Lyon et aucun frais d'inscription ne lui sera demandé dans les établissements d'accueil.

La déclaration de stratégie Erasmus+ de l'Ensba Lyon est disponible sur le site Internet:

[https://www.ensba-lyon.fr/upload/document/0\\_declaration-de-strategie-erasmus-plus.pdf](https://www.ensba-lyon.fr/upload/document/0_declaration-de-strategie-erasmus-plus.pdf)



## PEE



BCI  
PROGRAMME QUÉBÉCOIS  
D'ÉCHANGES ÉTUDIANTS

Programme d'échanges étudiants Bci (PEE) est un système d'échange entre le Québec et les pays européens francophones. Il permet à des étudiants de bénéficier d'un échange dans un des établissements participant au réseau. L'Ensba Lyon étant partenaire, l'étudiant peut faire lui-même ses recherches sur les modalités de candidature auprès de l'établissement québécois qu'il aura choisi (par ex: UQAM à Montréal et Laval à Québec).

Il devra ensuite remplir un formulaire sur le site Internet du PEE après avoir reçu du Bureau des échanges internationaux et des stages de l'Ensba Lyon, un code personnel.

L'école québécoise doit recevoir le dossier de l'étudiant avant le 1<sup>er</sup> avril.

L'envoi du dossier étudiant (C.V, lettre de motivation...) doit se faire mi-mars.

Une commission de l'établissement québécois décidera de l'admission finale.

Le programme du PEE ne permet pas de disposer de bourse à la mobilité.

<http://www.PEE.qc.ca/>

Bureau de Coopération interuniversitaire  
500, rue Sherbrooke Ouest, bureau 200,  
Montréal (Québec) H3A 3C6

<http://www.bci-qc.ca>

## Echanges hors programme

**En raison de la situation sanitaire (Covid-19), nous invitons à privilégier les destinations européennes.**

L'Ensba Lyon a également signé des accords en dehors de ces programmes d'échanges (hors Union Européenne et hors Québec).

Les étudiants qui partent en dehors des programmes cités et dans le cadre de partenariats signés avec l'Ensba Lyon (Mexico, Jerusalem,...) doivent envoyer la liste de leurs cours (validés par l'établissement d'accueil) dans les premiers jours de séjour et revenir avec un relevé de notes détaillé.

L'étudiant reste inscrit à l'Ensba Lyon et aucun frais d'inscription ne lui sera demandé dans les établissements d'accueil.

L'Ensba Lyon entretient des liens privilégiés avec certains établissements avec lesquels des échanges peuvent être négociés (à voir au préalable et sous toutes réserves).

**Attention, pour les stages, des procédures particulières de demande de visa existent pour chaque pays. Une vérification sera faite par l'Ensba Lyon (plus particulièrement pour les États-Unis et l'obligation du visa J-1).**

# Les bourses

Le règlement détaillé des bourses est disponible sur le site Internet de l'Ensba Lyon:

[https://www.ensba-lyon.fr/intranet\\_mobilite-sortante](https://www.ensba-lyon.fr/intranet_mobilite-sortante)

## Erasmus+



Erasmus+ Cofinancé par l'Union européenne

La bourse Erasmus+ est une aide au départ, elle ne couvre pas l'ensemble des frais du voyage. L'étudiant doit être en mesure de subvenir à ses besoins dans le pays d'accueil.

La Bourse Erasmus+ (études et stage) est une allocation mensuelle. Les montants sont indiqués, chaque année, sur le site Internet de l'école. Cette subvention peut être cumulée avec d'autres bourses, comme celle de la Région Rhône-Alpes, par exemple.

L'Ensba Lyon attribue par principe 80% de la bourse Erasmus+ à l'étudiant bénéficiaire dès réception de tous les documents administratifs complétés et signés et retournés au Bureau des échanges internationaux et des stages. Le délai des paiements est d'environ 30 jours dès que le procès-verbal est envoyé à la Recette des Finances de la Ville de Lyon. 20% restant au retour après remise des documents contractuels et soumission du rapport Erasmus+.

Des documents originaux: contrat étudiant, contrat d'étude, rapport détaillé et charte Erasmus+ sont fournis par le Bureau des échanges internationaux et des stages avant le départ, ils devront impérativement être retournés au retour de l'étudiant.

Avant son départ, l'étudiant fait le choix d'une liste de cours qu'il doit soumettre à son professeur coordinateur, il s'agit du contrat d'études/ Learning Agreement. Ce contrat sera signé par l'Ensba Lyon, par l'étudiant et par l'école d'accueil afin d'être définitivement validé. L'étudiant remet également un RIB au Bureau des échanges internationaux de l'Ensba Lyon pour pouvoir recevoir le virement de la bourse sur son compte.

Les participants au programme Erasmus+ (mobilité études) doivent remplir le premier test de niveau avant de partir en mobilité afin d'évaluer leurs compétences linguistiques. Les étudiants de l'enseignement supérieur doivent obligatoirement passer le test de niveau de l'OLS avant leur départ en mobilité, sauf circonstances exceptionnelles dûment justifiées. Les résultats n'empêchent pas les participants de prendre part au programme de mobilité, mais ils peuvent être utilisés par les institutions d'origine/organisations de coordination afin d'identifier les participants ayant le plus besoin de soutien linguistique.

En fonction de leur maîtrise de la langue, les participants ont la possibilité d'accéder à la plateforme d'apprentissage OLS pour suivre un cours de langue en ligne avant ou pendant leur période de mobilité. Cela doit être convenu entre l'apprenant et l'institution/organisation responsable de sa sélection.

À la fin de leur période de mobilité, les participants seront invités à passer un deuxième test afin d'évaluer les progrès accomplis.

Informations complémentaires:

<http://erasmusplusols.eu/fr/>

À son retour, l'étudiant complète en ligne un rapport détaillé Erasmus+ reçu de l'Agence nationale. Il doit également remettre au Bureau des échanges internationaux et des stages, son relevé de notes et son certificat justifiant de ses dates d'arrivée et de départ de l'école d'accueil.

L'étudiant doit également passer le test de langues Erasmus+ pour évaluer sa progression.

Les établissements européens qui participent au programme appliquent le même système de notation: les ECTS (European Credit Transfer System). Ces crédits sont reportés par l'établissement d'accueil sur le contrat d'étude. Pour valider un semestre, il faut obtenir 30 crédits ECTS, conformément aux accords de Bologne. Un semestre= 30 ECTS

L'étudiant fait valider cette liste de cours par l'établissement d'accueil dès son arrivée et doit le renvoyer par mail, au Bureau des échanges internationaux de l'Ensba Lyon. Lorsque cette liste a été correctement respectée, les acquis sont systématiquement reconnus à son retour. L'Ensba Lyon ne pourra pas revenir sur la notation effectuée par l'établissement d'accueil.

Les kits de mobilité Erasmus+ sont disponibles sur le site Internet de l'école:

[https://www.ensba-lyon.fr/intranet\\_mobilite-sortante](https://www.ensba-lyon.fr/intranet_mobilite-sortante)

Pour information, montants des bourses 2020-2021:

Groupe	Pays de destination	Mobilité d'étude SMS	Mobilité de stage SMP
Groupe 1	Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Lichtenstein, Norvège, Suède, Suisse*, Royaume-Uni, Luxembourg.	320€	470€
Groupe 2	Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal.	270€	420€
Groupe 3	Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Turquie, Ancienne République Yougoslave de Macédoine.	220€	370€

\* Non éligible ce jour.

document disponible sur le site de l'Ensba Lyon:

## Bourse de mobilité internationale de la Région Auvergne-Rhône-Alpes



Depuis 1987, la Région Auvergne-Rhône-Alpes soutient les étudiants des établissements de la région qui souhaitent acquérir une expérience internationale en accordant des bourses. La bourse de mobilité internationale peut ne pas couvrir l'intégralité de la durée de la mobilité de l'étudiant à l'étranger afin de faire bénéficier un maximum d'étudiants d'un financement pour une mobilité, à condition que les étudiants à faibles revenus ou en situation difficile ne soient pas pénalisés.

Le règlement détaillé des bourses est disponible sur l'espace école de l'Ensba Lyon :

#### Constitution du dossier :

- 1 CV en français
- 2 RIB et une procuration si le compte bancaire n'est pas au nom de l'étudiant allocataire
- une lettre de motivation précisant la destination (pays ville), le statut étudiant de l'Ensba Lyon et préciser la sollicitation d'une bourse régionale pour la mobilité internationale.
- l'attestation de bourse nationale (si l'étudiant est boursier sur critères sociaux)
- un certificat de scolarité relatif à l'année de la mobilité (pas de certificat provisoire).
- pour les stages: la convention de stage signée par les quatre parties.

A l'aide d'un code d'accès (<https://www.boursesmobilite.esri.auvergnerhonealpes.fr/ExploRANet/Login/Default.aspx?ReturnUrl=%2fExploRANet%2fAccueil%2fdefault.as>), le Bureau des échanges internationaux et des stages vous invite à vous inscrire en ligne. Votre inscription est ensuite validée par l'administration.

L'étudiant devra déposer en ligne: lettre, CV, RIB, convention de stage signée par toutes les parties pour les mobilités stages.

Les étudiants boursiers d'État sur critères sociaux ou en situation de handicap reconnu bénéficient d'une aide forfaitaire complémentaire, s'ils en font la demande au moment du dépôt de leur dossier de bourse. Cette aide est versée sur présentation de pièces justificatives directement auprès de la Auvergne-Rhône-Alpes (cf. Règlement de la procédure de la RARA).

Le paiement de cette bourse s'effectue en deux fois. Le premier versement (de 70 % du montant) a lieu au début de la mobilité lors du renvoi à la Région Auvergne-Rhône-Alpes de l'attestation d'arrivée signée par la structure d'accueil accompagnée d'un certificat de scolarité relatif à l'année de la mobilité. Le solde s'effectue lorsque vous avez téléchargé le rapport final et le certificat final sur le site Internet de la RARA.

L'Ensba calque son quota de départs sur le quota de bourses régionale de façon à ce que tous les étudiants bénéficient d'une aide.

Rappel: un étudiant bénéficie de la bourse s'il est admis en année 4.

Adresse d'envoi des documents à la Région Rhône-Alpes:  
**REGION AUVERGNE – RHÔNE – ALPES**  
DEFI3S  
Service « Actions internationales »  
1, esplanade François Mitterrand  
CS20033  
69269 LYON Cedex 02

#### OFAJ

**OFAJ**  
**DFJW**

Bourse OFAJ, bourse franco-allemande de 300 euros par mois (maximum 3 mois). Un aller-retour peut être pris en charge sous certaines conditions.

La demande se fait très tôt dans l'année précédant le départ. Une seule bourse est disponible et ne peut pas être cumulée à une bourse RARA. Seul un certain pourcentage de la bourse est versé avant le départ, le solde sera reçu à la fin du séjour. Le stage ne doit pas être gratifié.

Les étudiants boursiers continueront à percevoir leurs bourses du Ministère.

[www.ofaj.org](http://www.ofaj.org)

#### Nouvelles bourses de mobilité internationale/ Ministère de la Culture pour étudiants BOURSIERS (CROUS et FNAU) uniquement :

La circulaire n°MICB1924464C du Ministère de la Culture du 30 août 2019, et notamment son annexe 9, fixe les critères d'attribution de cette aide:

- Cette aide à la mobilité internationale est destinée aux étudiants qui souhaitent suivre une formation supérieure à l'étranger dans le cadre d'un programme d'échanges ou effectuer un stage international.
- L'aide est accordée aux étudiants bénéficiaires d'une bourse d'enseignement supérieur du Ministère de la Culture sur critères sociaux ou bénéficiaires d'une allocation annuelle accordée dans le cadre du dispositif des aides spécifiques.
- La durée du séjour aidé de l'étudiant à l'étranger doit être comprise entre 2 et 9 mois consécutifs.
- L'aide est accordée en prenant en compte la durée du séjour et certaines spécificités telles que l'éloignement du pays d'accueil de l'étudiant, le coût de la vie du pays choisi.

#### Autorisation de cumul des bourses

Les étudiants boursiers continueront à percevoir leurs bourses du Ministère, en tant qu'étudiants de l'Ensba Lyon durant la mobilité à l'international.

La bourse Erasmus+ peut être, par principe, cumulée avec la bourse régionale.

La bourse de l'OFAJ n'est pas cumulable avec la bourse régionale.

# La procédure après l'acceptation de votre dossier

## Contact avec l'étranger

Prendre rendez-vous au Bureau des échanges internationaux et des stages de l'Ensba Lyon pour préparer l'envoi de votre dossier dans l'établissement d'accueil. Prendre les coordonnées de vos correspondants sur place et consulter en détail la plaquette des cours.

Attention, les dates d'envoi des dossiers sont différentes pour chaque école. Prenez soin de vérifier la date butoir sur le site Internet de l'école pour laquelle vous postulez.

## Pour améliorer votre niveau de langues étrangères avant votre départ

La bibliothèque de l'Ensba Lyon dispose de nombreuses méthodes pour l'apprentissage de langues étrangères.

Votre carte d'étudiant vous donne accès aux ressources en ligne de la BM et notamment des méthodologies linguistiques:

[http://php.bm-lyon.fr/bdd\\_rubrique/](http://php.bm-lyon.fr/bdd_rubrique/)

### **Langues avec Comest Multimedia :**

L'apprentissage des langues avec la méthode Comest Multimédia, reconnue d'intérêt pédagogique par le ministère de l'Éducation nationale et correspondant aux niveaux A1 à B2 du cadre européen, propose des cours sur plusieurs niveaux pour les langues: anglais, anglais des affaires, espagnol, allemand ainsi que le français langue étrangère (FLE).

### **Langues avec Eurotalk**

Eurotalk est une méthode de langues qui propose un catalogue de 117 langues du monde, sur 190 cours: 49 langues européennes, 31 asiatiques, 19 africaines, 9 américaines, 7 régionales, 2 océaniques. Deux niveaux (initiation et perfectionnement) sont proposés pour un grand nombre d'entre elles. Toutes les langues sont disponibles dans les espaces numériques de la BmL, et à distance pour les abonnés.

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2014, les étudiants partant en mobilité Erasmus+ devront faire un test de langues avant leur mobilité et après leur mobilité. L'Ensba Lyon se voit attribuer un nombre limité de licences OLS chaque année, au bénéfice de ces étudiants. Suite à cette première évaluation du niveau de langue, l'Ensba Lyon peut proposer des cours de langues en ligne, financés par la Commission Européenne. Il s'agit de la plateforme linguistique OLS.

<http://www.erasmusplus.fr/upload/56/ols-slides-language-courses.zip>

Bourses pour cours de langue intensif en Allemagne. Ces bourses peuvent être attribuées pour un cours de 3 à 4 semaines. Le cours doit impérativement précéder le séjour envisagé et être suivi en Allemagne dans un centre linguistique agréé par l'OFAJ. Le montant de la bourse s'élève à 900€ pour un cours de langue de 4 semaines, 675€ pour un cours de 3 semaines avec une subvention forfaitaire pour les frais de voyage.

### **Conditions de participation**

- être âgé entre 18 et 30 ans et résider de façon permanente en France,
- avoir un projet professionnel, d'études ou de recherche suite au cours de langue.

Date limite de dépôt des candidatures 2 mois avant le début du cours prévu

### **Plus d'informations :**

[www.ofaj.org/cours-de-langue-intensif](http://www.ofaj.org/cours-de-langue-intensif)

## Les assurances

L'Ensba Lyon impose à tous les étudiants partant en mobilité internationale (études et stage) de souscrire les assurances suivantes pour la totalité du séjour:

- assurance assistance/rapatriement
- assurance responsabilité civile valable à l'international
- une couverture internationale complémentaire est également à prévoir auprès de la mutuelle avant le départ de l'étudiant à l'étranger.

L'Agence nationale Erasmus+ précise:

« Le participant devra bénéficier d'un niveau de couverture adéquat en matière de protection sociale, d'accident du travail et de responsabilité civile pendant le séjour à l'étranger. Il est à noter que le régime de sécurité sociale français peut dans certaines conditions qui sont décrites ci-dessous prendre en charge les frais de santé et les frais liés à un accident du travail survenu lors du stage à l'étranger.»

### Assurance maladie: obligatoire pour les études et les stages

Lorsque le stage se déroule dans un pays membre de l'Union Européenne et de l'Espace économique européen, l'étudiant est couvert par son régime de sécurité sociale étudiant pour la prise en charge des soins imprévus et médicalement nécessaires. Pour ce faire, l'étudiant doit impérativement demander auprès de son organisme d'assurance maladie avant son départ en mobilité la Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM). Pour preuve de son implication, l'étudiant doit fournir une copie de sa Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM) lors de la signature du contrat de mobilité.

Cependant, cette couverture peut s'avérer insuffisante, notamment lors d'un rapatriement ou d'une intervention médicale spécifique. Une assurance santé complémentaire peut s'avérer fort utile. Il est de la responsabilité de l'établissement d'envoyer d'informer l'étudiant sur l'existence de ces couvertures complémentaires.

Lorsque le stage se déroule dans un pays non membre de l'Union Européenne et l'Espace économique européen tels que la Turquie et l'Ancienne République Yougoslave de Macédoine, les étudiants qui engagent des frais de santé à l'étranger peuvent être remboursés auprès de la mutuelle qui leur tient lieu de Caisse de Sécurité Sociale Étudiante, au retour et sur présentation des justificatifs: le remboursement se fera alors sur la base des tarifs de soins français, des écarts importants pouvant exister. Il est donc fortement recommandé à l'étudiant de souscrire une assurance maladie complémentaire spécifique, valable pour le pays et la durée du stage, auprès de l'organisme de son choix (mutuelle étudiante, mutuelle des parents, compagnie privée ad hoc...).

Exception: si l'organisme d'accueil fournit à l'étudiant une couverture maladie en vertu des dispositions du droit local, alors l'étudiant peut choisir de bénéficier de cette protection Maladie locale. Avant d'effectuer un tel choix, il vérifiera l'étendue des garanties proposées.

#### Carte européenne d'assurance maladie

<https://www.ameli.fr/rhone/assure/adresses-et-contacts/1obtention-dun-document/commander-une-carte-europeenne-dassurance-maladie-ceam>

Les CPAM délivrent au stagiaire une carte européenne d'assurance maladie pour les stages effectués dans un pays de l'UE/EEE-Suisse.

Avant le départ, l'étudiant doit se procurer la carte européenne d'assurance maladie (CEAM). Elle permet d'attester des droits à l'assurance maladie et de bénéficier d'une prise en charge sur place des soins médicaux, selon la législation et les formalités en vigueur dans le pays de séjour.

En pratique, la CEAM peut être demandée: par Internet: connexion sur le compte ameli / rubrique «Mes demandes», sur place, en se rendant dans un des points d'accueil de la caisse d'Assurance Maladie de l'étudiant.

#### CPAM de Lyon

Service des relations internationales  
276, cours Emile Zola  
69100 VILLEURBANNE

#### Assurance responsabilité civile: obligatoire pour les stages

Une assurance responsabilité civile couvre les dommages causés par le participant pendant son séjour en mobilité (qu'il soit présent ou non sur le lieu de travail). Il existe différents types de garanties selon les pays impliqués dans les programmes de mobilités de stage transnationales. Le participant court par conséquent le risque de ne pas être couvert. Ainsi, l'établissement d'envoi a la responsabilité de vérifier que l'assurance responsabilité civile couvre obligatoirement à minima les dommages causés par le participant sur le lieu de travail. L'annexe I-contrat de formation indique si l'assurance responsabilité civile est prise en charge ou non par l'établissement d'accueil. Si ce n'est pas une obligation légale nationale du pays d'accueil, cela peut ne pas être rendu obligatoire dans l'établissement d'accueil.

Dans le cas où l'établissement d'accueil ne prévoit pas une telle police d'assurance, l'étudiant s'engage à se couvrir par un contrat d'assistance (rapatriement sanitaire, assistance juridique, etc.) et par un contrat d'assurance individuelle accident. Pour preuve de son implication, le stagiaire doit fournir au moment de la signature du présent contrat et du contrat de formation une attestation de responsabilité civile.

#### Assurance accident du travail: obligatoire pour les stages

Cette assurance couvre les dommages résultant d'un accident causé aux employés sur leur lieu de travail. Pour pouvoir bénéficier de la législation française sur la couverture accident de travail, le présent stage doit:

- Ne donner lieu à aucune rémunération susceptible d'ouvrir des droits à une protection sociale accident de travail dans le pays étranger (une indemnité ou gratification vest admise à hauteur de 12,5% du plafond horaire de la sécurité sociale pour une durée légale hebdomadaire de 35 heures sous réserve de l'accord de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie)
- Se dérouler exclusivement dans l'organisme d'accueil apparaissant dans l'annexe I- contrat de formation
- Se dérouler exclusivement dans le pays étranger mentionné dans l'annexe I-contrat de formation. La déclaration des accidents du travail incombe à l'établissement d'envoi qui doit être informé par l'organisme d'accueil par écrit dans un délai de 48 heures. La couverture concerne les accidents survenus:
  - Dans l'enceinte du lieu du stage et aux heures de stage
  - Sur le trajet aller-retour habituel entre la résidence du stagiaire sur le territoire étranger et le lieu du stage
  - Sur le trajet aller-retour (début et fin de stage) du domicile du stagiaire situé sur le territoire français et le lieu de résidence à l'étranger.
  - Dans le cadre d'une mission confiée par l'organisme d'accueil et obligatoirement sur ordre de mission.

Lorsque les conditions énoncées ci-dessus ne sont pas remplies, l'établissement d'envoi doit vérifier si l'organisme d'accueil assure les stagiaires contre les accidents du travail et le préciser dans l'annexe I-contrat de formation à la rubrique prévue à cet effet. Si l'établissement d'accueil ne couvre pas le participant (si ce n'est pas une obligation légale nationale du pays d'accueil, cela peut ne pas être rendu obligatoire dans l'établissement d'accueil), l'établissement d'envoi doit s'assurer que le participant est couvert par ce type d'assurance, contractée soit par l'établissement lui-même soit par le participant.

#### Inscription OBLIGATOIRE sur Ariane:

[www.pastel.diplomatie.gouv.fr](http://www.pastel.diplomatie.gouv.fr)  
(site internet France – Diplomatie)

## Obligations spécifiques aux stages à l'étranger

Conformément à l'article D. 412-6 du Code de la sécurité sociale, la convention de stage est obligatoire.

L'étudiant doit effectuer une demande de convention de stage 60 jours avant le début du stage.

via son portail Taïga.

Fiches pays/ réglementation stage:

<http://www.euroguidance-france.org/fr/119/stages-jobs-emplois/stages.html>

### **Pour plus d'informations sur la réglementation des stages, en général :**

- Loi n° 2014-788 du 10 juillet 2014 tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires.
- Assurance maladie  
<https://www.ameli.fr/assure/droits-demarches/etudes-emploi-retraite/stagiaire/stagiaire>
- URSSAF  
<https://www.urssaf.fr/portail/home/employeur/calculer-les-cotisations/la-base-de-calcul/cas-particuliers--bases-forfaita/le-stagiaire-en-milieu-professionnel.html>
- Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé  
<https://travail-emploi.gouv.fr/emploi/mesures-jeunes/article/les-stages-etudiants-en-milieu-professionnel>
- Charte des stages  
[http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/Charte\\_stages\\_Etudiants\\_en\\_entreprise.pdf](http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/Charte_stages_Etudiants_en_entreprise.pdf)

## Visa

Il incombe à l'étudiant la responsabilité de faire les démarches administratives pour l'obtention de son visa en tant qu'étudiant stagiaire si celui-ci s'avère nécessaire pour l'entrée sur un territoire étranger. L'Ensba Lyon ne peut-être tenue responsable des formalités non accomplies par l'étudiant.

Les étudiants partant en stage aux États-Unis doivent obligatoirement disposer d'un visa J-1.

<https://www.france-esta.fr/visa-stage-j1/>

Liste des organismes représentant les programmes J-1 en France disponible sur le site Internet de l'Ensba Lyon.  
[https://www.ensba-lyon.fr/intranet\\_stages-a-l-etranger](https://www.ensba-lyon.fr/intranet_stages-a-l-etranger)

Les étudiants partant en stage au Québec doivent se renseigner pour l'obtention du visa:

<https://quebec.consulfrance.org/-Etudier-au-Quebec->

Les étudiants français désireux d'effectuer un stage au Québec doivent impérativement solliciter un visa de stage auprès de l'Ambassade du Canada à Paris, que ce stage soit rémunéré ou non et quelle qu'en soit la durée (même une semaine).

L'étudiant doit demander à sa caisse d'Assurance Maladie le formulaire SE 401-Q-104 «Attestation d'affiliation à leur régime de sécurité sociale des étudiants participants à des stages non rémunérés dans le cadre de leurs études», et le faire compléter par l'Ensba Lyon. Ce formulaire atteste que l'étudiant est assuré au régime de sécurité sociale en France.

## Carte d'étudiant internationale

La carte d'identité étudiante internationale, appelée carte ISIC (International Student Identity Card), est distribuée par les revendeurs officiels ISIC. L'objectif de cette carte est de permettre aux étudiants de conserver leur statut d'étudiant quel que soit leur pays d'origine. Elle donne droit à des réductions dans tous les domaines de la vie quotidienne pour accompagner l'étudiant: culture (musées, théâtres), hébergement (hôtels), divertissement, shopping... Elle permet également une réduction sur les tarifs dans les transports (avion, train, location de voiture).

La carte ISIC, soutenue par l'UNESCO est utilisée dans 120 pays. C'est une carte individuelle, pourvue d'une photo, et accessible à tous les étudiants. Son prix en France est de 13 euros. La carte est valable pendant seize mois (de septembre jusqu'en décembre de l'année suivante).

<http://www.isic.fr/commande-carte-isic-2/>

## France-diplomatie

Avant de partir, l'étudiant doit s'informer sur le site Internet France-diplomatie:

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays/>

## Hébergement

Il est impératif de prendre contact avec l'établissement d'accueil pour organiser l'hébergement à l'international. Les étudiants déjà partis les années précédentes peuvent aider dans la recherche de logements ainsi que les étudiants internationaux présents à l'Ensba Lyon, dans le cadre des programmes d'échanges (mobilité entrante).

Le Bureau des échanges internationaux et des stages dispose de quelques liens utiles mais ne peut, en aucun cas, se substituer à l'établissement d'accueil pour aider les étudiants à trouver un stage durant leur mobilité internationale.

## Quelques conseils

- Assurez-vous d'avoir tous les documents (dossier(s) de bourse, sécurité sociale, visa, assurances) avant votre départ et n'hésitez pas à contacter le Centre de Liaison européenne et internationale de Sécurité sociale ainsi que les ambassades et consulats étrangers en France
- Mettez de l'argent de côté: la ou les bourse(s), quelle(s) qu'elle(s) soit/soient, ne couvrira/ couvriront pas toutes vos dépenses.
- Confirmez votre arrivée au bureau des relations internationales du pays d'accueil.
- PENDANT VOTRE SEJOUR, SOYEZ EN CONTACT RÉGULIER AVEC VOS PROFESSEURS DE L'ENSBA LYON ET RENSEIGNEZ-VOUS SUR LES DATES DE REPRISE AU SEMESTRE SUIVANT.

## Calendrier

Les dates relatives aux réunions d'information, dépôts des dossiers et commissions sont visibles sur le calendrier en ligne de l'Ensba Lyon.

## Contact

### **Bureau des échanges internationaux et des stages**

Coordination Erasmus  
Anabelle PIJOT  
8 bis, quai Saint-Vincent  
69001 LYON  
04 72 00 11 62  
06 09 12 83 17  
anabelle.pijot@Ensba-lyon.fr